

Résolution

R 472

pour une attitude responsable des élus genevois dans le cadre du G8 d'Evian et sur la mise en place d'observateurs/trices parlementaires lors des manifestations autour du G8

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que la prochaine réunion du G8 aura lieu à Evian au début du mois de juin ;
 - que ce genre de rencontre au sommet entraîne inévitablement une forte mobilisation de citoyennes et de citoyens par des manifestations opposées au sommet ;
 - que les libertés de réunion, de manifestation et d'expression sont à la base de notre système politique et sont consacrées dans notre Constitution fédérale ;
 - qu'il est dans l'intérêt de tous, tant de l'Etat que de la population genevoise et des manifestants, que les manifestations aient lieu dans le calme et de manière pacifique ;
 - que les élus genevois ont la responsabilité de faire ce qui est en leur pouvoir pour atteindre cet objectif ;
1. appelle l'ensemble des forces politiques du canton et les autorités à respecter les libertés fondamentales et à renoncer à tirer profit du déroulement du G8 à Evian à des fins politiques, de manière à ne pas favoriser les tensions et l'agressivité des protagonistes ;
 2. constitue un groupe d'observateurs/trices parlementaires qui ont pour mission :
 - d'être présents et d'observer de manière neutre et impartiale le déroulement de la manifestation des opposants prévue le 1^{er} juin 2003. L'observation se concentre sur les zones de contact entre les manifestants et les forces de l'ordre et porte sur les faits ;
 - de faire rapport(s) au Grand Conseil sur les faits et les observations.

Les observateurs/trices, portant un signe distinctif, auront un accès libre à tous les lieux concernés par la manifestation. Les membres de la Commission des visiteurs officiels assument l'observation des lieux de détention.